

ORDRE DES
ARCHITECTES
C E N T R E
Val de Loire

ARCHITECTE : ADELGUND WITTE

numéro
19

2^e Trimestre | 2015

Édifices

JOURNAL DES L'ARCHITECTURE EN RÉGION CENTRE - VAL DE LOIRE

ÉDITO

Le remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont participé à notre Assemblée Régionale le 17 avril 2015 à REUILLY (36).

Comme je l'ai indiqué, l'environnement économique ne s'est pas véritablement amélioré depuis un an.

Aujourd'hui, les procédures de la commande publique sont menacées au rythme de la faiblesse de l'Etat face à l'Europe au prétexte de l'intérêt général du consommateur. L'intérêt public pour l'architecture semble délaissé, hors de portée des donneurs d'ordre.

Cependant, François HOLLANDE avait déclaré le 5 mars 2015 : « L'architecture c'est la vie ».

Dans le même temps, le Ministère des Finances autorise :

- la construction des bâtiments agricoles de moins de 800 m² sans architecte,
- la suppression des concours dans le cadre de la transposition en droit français de la directive « services » européenne,
- la généralisation des contrats globaux et la suppression des seuils des PPP.

Sans omettre le Ministère de l'Intérieur qui a mis en place les SPL, puis les SEMOP et qui, désormais, prépare la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) laquelle envisage d'étendre les missions d'assistance technique des départements au profit des communes dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat.

Quant aux Ministère du Développement Durable, il oublie systématiquement les architectes dans le « grand chantier » de la transition énergétique.

Hors cette situation... **TOUT VA BIEN.** De son côté, notre Tutelle, le Ministère de la Culture, recule sur nombre de sujets.

Ainsi, incapable de faire signer le décret sur l'abaissement du seuil (au demeurant prêt depuis plusieurs années) il organise, pour faire diversion, sa Stratégie Nationale pour l'Architecture (SNA) : groupe de travail qui vise à affirmer l'importance de l'architecture dans l'économie de la construction !!!

Aurons-nous, un jour, une véritable loi sur la Création Architecturale et le Patrimoine (CAP) dont le projet devait être présenté au Conseil des Ministres en mars dernier ?

Alors, bien sûr, nous devons suivre l'évolution de la société car se replier sur le passé conduirait à notre disparition.

Notre profession doit donc impérativement réfléchir à ce que la société attend d'elle.

Pour assurer la pérennité de l'architecte dans ce nouveau dispositif, nous devons nécessairement faire le deuil de pratiques anciennes désormais inadaptées, telles l'isolement de nos structures et l'éparpillement des petites agences.

Dans cette optique, le CROA Centre-Val de Loire envisage, notamment, la mise en place d'une pépinière d'architectes à Orléans (dans un premier temps).

Par ailleurs, la formation continue est une démarche vitale pour notre pratique professionnelle quotidienne.

A cet effet, la Maison de l'Architecture du Centre édite un calendrier semestriel permettant de vous organiser pour profiter au mieux des thèmes proposés.

Pour l'heure, soulignons l'ouverture des agences au public les 12 et 13 juin prochains.

A noter que cette action nationale a très bien été relayée dans notre région, puisqu'un grand nombre d'architectes ont accepté d'y participer.

Ainsi, le CROA remercie les 15 villes qui soutiennent cette manifestation en lui réservant des espaces publicitaires :

- Eure et Loir : Vernouillet
- Indre : Châteauroux, Le Blanc
- Indre et Loire : Amboise, Azay-le-Rideau, Chambray-les-Tours, Loches, Saint-Cyr-sur-Loire, Loir et Cher : Blois, Selles-sur-Cher, Vineuil
- Loiret : Chalette-sur-Loing, Chécy, Orléans, Saint-Denis-en-Val

Les prochaines rencontres départementales que le CROA organise avec le soutien de la DRAC, se tiendront à BLOIS (41) le 23 octobre 2015 : manifestation qui nous permettra alors d'échanger avec les élus du département à propos de la commande publique et de la qualité architecturale.

À nous d'être imaginatifs et prospectifs, tout en restant lucides.

En effet, les clefs pour notre mutation n'appartiennent pas qu'aux seuls gouvernants.

Elles sont également à la portée des architectes dont la capacité à créer doit permettre de positionner, voire de « réinventer » notre profession de demain, dans un monde qui change.

Frédéric SKARBK,
Président du CROA
Centre - Val de Loire



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
LE 17 AVRIL, IL Y AVAIT
50 ARCHITECTES À REUILLY

RAID SUR LES CROA... OU... ELIOT NESS : LE RETOUR...

Le 16 avril 2015, le CROA centre, comme la plupart des Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes, a reçu la visite « surprise » des brigades de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Direction des Fraudes (DGCCRF). L'interrogation portait, semble-t-il, sur le fait de savoir si les CROA s'attachaient bien à la défense de l'architecture (celle de la profession relevant de la mission des Syndicats). Dans l'hypothèse où les investigations ainsi diligentes consistent à vérifier si l'Ordre des Architectes :

- respecte l'ordonnance du 1^{er} décembre 1986 interdisant la publication et l'usage de barèmes en matière de rémunération : la réponse est oui,

- s'efforce de sensibiliser Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage pour réfléchir sur des pratiques récurrentes tendant à discréditer, voire à sacrifier l'intérêt public de l'architecture, notamment par l'abandon trop souvent constaté du principe de « juste rémunération » : la réponse est oui.

Car une question essentielle se pose : quel respect de l'intérêt public existe-t-il, lorsque l'acte architectural tend à disparaître au profit d'une simple prestation transactionnelle ? Il s'agit bien de prendre conscience d'une situation relevant alors d'une responsabilité partagée. Mais il est vrai, pour ce qui intéresse notre CROA, que la démarche engagée depuis plusieurs années pour tenter d'apporter corrections aux anomalies susceptibles d'être relevées dans les avis de marchés publics, ne doit pas être appréciée par certains... Et pour partie... ceci est peut être de nature à expliquer cela...

Formations 2015

Réalisées
de janvier à mai

- 26, 27, 28 janvier : « REVIT » [MA], 9 personnes
- 20 février : « Actualités juridiques [CROA], 40 personnes
- 26 mars : « Comprendre le comportement d'une paroi » [MA], 9 personnes
- 13, 14, 15 avril : « SKETCHUP » [MA], 8 personnes
- 29 avril : « Rénovation énergétique » [MA], 10 personnes
- 18 & 19 mai : « ARTLANTIS » [MA]

À venir de juin à décembre

- 1, 2 & 3 juin : « ARCHICAD appliqué au BIM » [MA]
- 9 juin : « Paille » [CROA], 20 personnes
- 11 juin : « L'étañchement à l'air » [MA]
- 14, 15, 16 septembre : « SKETCHUP » [MA]
- 24 septembre : « La ventilation dans les bâtiments résidentiels » [MA]
- 6 octobre : « Développement commercial pour les marchés publics » [CROA]
- En octobre : « Comment négocier ses honoraires » [CROA]



AVANT JURIDIQUE

EN MARCHÉ PUBLIC

EST-IL POSSIBLE DANS UNE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE NE CONFIER À L'ARCHITECTE OU UNE MISSION PARTIELLE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE (permis de démolir, permis de construire, dossier d'accessibilité).

Selon les dispositions de l'article 7 de la loi MOP (loi n° 85-704 du 12 juillet 1985) « pour les ouvrages de bâtiment, la mission de base confiée à un architecte ou à une équipe de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un contrat unique ».

Le contenu de cette mission de base est défini par l'article 15 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage public à des prestataires de droit privé. Cette mission comprend obligatoirement, les études d'esquisse, d'avant-projet, de projet, l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation du ou des contrats de travaux, la direction de l'exécution du contrat de travaux et l'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement. L'examen de la conformité aux projets des études d'exécution et leur visa, lorsqu'elles sont confiées à un entrepreneur, et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre, font également partie de la mission de base insécable. Il est donc obligatoire de confier à l'équipe de maîtrise d'œuvre une mission comprenant tous les éléments définis ci-dessus, de l'esquisse à l'assistance aux opérations de réception.

EN MARCHÉ PRIVÉ

QUELLES SONT LES INCIDENCES DE LA MISE EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE D'UN MEMBRE D'UN GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE ?

Mise en redressement judiciaire d'un membre du groupement

Dès que le mandataire a connaissance de la mise en redressement judiciaire d'un membre du groupement, il en informe le maître d'ouvrage en lui demandant de mettre en demeure la personne qui représente le débiteur et qui dispose du droit d'exiger l'exécution des contrats en cours (administrateur ou liquidateur judiciaire), afin qu'elle fasse connaître ses intentions, il adresse à cette personne, par lettre recommandée avec accusé de réception, les copies du marché de maîtrise d'œuvre, de la convention de groupement de maîtrise d'œuvre et de son courrier au maître d'ouvrage.

Si le représentant du débiteur décide de ne pas poursuivre l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre ou en cas de silence dans le délai légal d'un mois, la défaillance du membre du groupement en redressement judiciaire est constituée.

En cas de défaillance constatée, le mandataire demande au maître d'ouvrage d'exclure du marché de maîtrise d'œuvre le membre défaillant. Celui-ci reçoit copie de cette demande. L'exclusion du membre défaillant du marché de maîtrise d'œuvre entraîne de plein droit son exclusion du groupement.

Après concertation, avec l'ensemble des membres du groupement, le mandataire propose au maître d'ouvrage les mesures appropriées telles que la prise en charge des prestations par un membre du groupement.

le recours à la sous-traitance ou lorsqu'elle est possible (au regard notamment du code des marchés publics), la désignation d'un nouveau cotraitant.

Si le groupement comporte deux architectes, l'architecte qui n'est pas défaillant pourra établir le projet architectural si le projet est en phase permis.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 dispose qu'« en cas de défaillance de la maîtrise d'œuvre en cours d'exécution du marché, le maître d'ouvrage peut confier à un autre prestataire privé la poursuite de l'opération et n'est pas tenu de lui confier l'intégralité de la mission de base mais les seuls éléments de mission restants ».

Un état des prestations exécutées par le membre défaillant est établi contradictoirement par le mandataire.

Une nouvelle répartition des honoraires devra intervenir entre les membres du groupement.

Mise en redressement judiciaire du mandataire du groupement

En cas de mise en redressement judiciaire du mandataire, la procédure décrite ci-dessus est applicable de la même manière. Elle est cependant mise en œuvre par le membre du groupement dont la part de marché de maîtrise d'œuvre est la plus importante.

La conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire

En cas de liquidation judiciaire d'un membre, la défaillance est constituée sauf si le jugement déclarant la liquidation autorise le maintien de l'activité. Dans ce cas, le mandataire procède comme lorsqu'il a connaissance de la mise en redressement judiciaire d'un membre du groupement.

12 & 13 JUIN 2015

LES ARCHITECTES OUVRENT LEURS PORTES

Du simple curieux au plus éclairé, le grand public sera invité à découvrir les « coulisses » de l'architecture en France. À la suite des retours positifs de cette expérience en 2014, le CROA Centre a décidé de prendre part au projet et vous incite à ouvrir vos portes pour accroître la visibilité du métier d'architecte et mieux faire connaître votre agence en créant du lien avec le public et vos réseaux. Proposez une activité singulière est le meilleur moyen d'attirer du monde : ateliers pour enfants, visites de chantiers, expositions, agences éphémères, barbeques, apéritifs, ou grande fiesta...

Rendez vous sur www.portesouvertes.architectes.org ou contactez le CROA Centre

L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS PUBLICS

PROGRAMME	MONTANT DES TRAVAUX (HT)	COMMUNE DU PROJET	DATE D'INTERVENTION	OBSERVATIONS CROA	RÉPONSE MOA
Mise en accessibilité du collège « Jean Moulin »	1 100 000 €	(36) SAINT-GAULTIER	Janv-15	Incohérence des critères de jugement	Référence à une jurisprudence
Réhabilitation de la piscine découverte	4 000 000 €	(45) OLIVET	Févr-15	Absence de prime	Prise en considération
Aménagement centre technique municipal		(37) MONTLOUIS/LOIRE		Non respect de la loi MOP	Réponse orale : projet sans PC
Construction aire d'accueil gens du voyage	540 000 €	(37) AMBOISE		Précision concernant le lauréat	Prise en considération
Construction école de musique	1 600 000 €	(45) ORMES		Non respect de la loi MOP	DCE et RC modifiés
Construction école maternelle et restaurant scolaire	1 750 000 €	(28) BARIOUVILLE		Prime insuffisante	Absence de réponse
Aménagement de la tuilerie Sauvard	1 260 000 €	(18) GUERCHÈVE/LAUBOIS		Esquisse lors des candidatures	Esquisse lors des offres
Conception réalisation de 16 logements collectif et tertiaire (France Loire)		(45) ORLÉANS	Mars-15	Prime insuffisante, enveloppe financière non précisée	Absence de réponse
Revalorisation accueil touristique (Tour(s)Plus)	2 539 950 €	(37) VILLANDRY		Honoraires plafonnés	Honoraires scindés infrastructure/bâtiment
Travaux d'aménagement d'un atelier de découpe à l'abattoir	1 000 000 €	(36) VALENÇAY		Absence de prime	Réponse orale : maintien sa position
Reconstruction espace polyvalent	2 000 000 €	(18) CHÂTEAUMEILLANT		Prime insuffisante	Calcul différent sur la base de complexité

Agenda de l'Ordre 2015

- 7 janvier 2015 [ORLÉANS] :**
Vœux au Conseil Régional [F. SKARBEK]
- 16 janvier 2015 [ORLÉANS] :**
Rencontre avec ADAC 37 [CROA Centre]
- 20 janvier 2015 [ORLÉANS] :**
Réunion à la Région Centre
[Frédéric SKARBEK, François SEMICHON, Bernard Henri MONNIER]
- 20 janvier 2015 [ORLÉANS] :**
Réunion à Préfecture du Loiret [Frédéric SKARBEK, Bernard LAVAUX, Bernard Henri MONNIER, Florent BERNARD]
- 21 janvier 2015 [PARIS] :**
Réunion sur la réforme des territoires au CNOA [Frédéric SKARBEK]
- 22 janvier 2015 [ORLÉANS] :**
Vœux FFB [Frédéric SKARBEK]
- 4 février 2015 [PARIS] :** Réunion sur les JPO au CNOA [Frédéric SKARBEK]
- 10 février 2015 [ST-PIERRE-DES-CORPS] :**
Réunion d'information ADAP [Frédéric SKARBEK, François SEMICHON, Sandrine TRESBAILES, Éric LECONTE]
- 17 février 2015 [CHÂTEAURoux] :**
Réunion d'information ADAP [François SEMICHON, Sylvie PIREs, Pascal URTIAGA]
- 27 février 2015 [BLOIS] :**
Réunion d'information ADAP [François SEMICHON, Ghina HACHEM ELRAWAS]
- 4 mars 2015 [PARIS] :**
Réunion sur la réforme des territoires au CNOA [Frédéric SKARBEK]
- 5 mars 2015 [ORLÉANS] :** Jury des Pyramides d'Argent [Frédéric SKARBEK]
- 12 mars 2015 [ORLÉANS] :**
Permanence MAF
- 13 au 15 mars 2015 [CHARTRES] :**
Salon de l'habitat
- 17 mars 2015 [PARIS] :**
Chambre de discipline [Frédéric SKARBEK]
- 9 mars 2015 [PARIS] :** Réunion d'information sur « audition des architectes en difficulté » au CNOA [Sylvie PIREs]
- 10 mars 2015 [Paris] :** Commission des finances au CNOA [Sylvie PIREs]
- 2 et 3 avril 2015 [PARIS] :**
Conférences des Régions au CNOA [Frédéric SKARBEK]
- 8 avril 2015 [ORLÉANS] :** Cérémonie des Pyramides d'Argent [Frédéric SKARBEK]
- 9 avril 2015 [ORLÉANS] :**
Réunion avec ADAC 37 au CROA
- 17 avril 2015 [REULLY] :**
Assemblée Régionale de l'Ordre des Architectes du Centre - Val de Loire
- 27 avril 2015 [NANTES] :**
Réunion pôle juridique [Frédéric SKARBEK]

Tableau de l'Ordre

INSCRIPTIONS ARCHITECTES

Marine BURLAUD	(18) ST-THORETTE	associé
Julie ROUZANT	(18) CHAUMOUX-MARCLLY	associé
Emmanuelle BARRE	(28) CHARTRES	associé
François SCHACH	(36) CHATEAURoux	libéral
Nicole TURPIN	(36) CHATEAURoux	libéral
Stéphanie RIPOCHE	(37) COURCAV	libéral
Simon SAVIGNY	(37) CHEMILLE/DEME	libéral
Vincent Xavier LE GOFF	(37) FONDETTES	associé
Audrey TIREL	(37) LA RICHE	libéral
Alexandre VEGELE	(37) TOURS	libéral
Cyril FOUCAULT	(45) ORLÉANS	associé
Mélanie SKARBEK	(45) ORLÉANS	libéral

TRANSFERTS VERS NOTRE RÉGION

Julie POUZANT	(18) CHAUMOUX-MARCLLY	associé
Melissa LEMAITRE	(37) BALLAN-MIRÉ	libéral
Valérie PRIEUR	(37) TOURS	libéral

INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

SARL Atelier MB2	(18) THORETTE	
EURL Atelier Julie POUZANT	(18) CHAUMOUX-MARCLLY	
SCOP B.A-BO	(28) CHARTRES	
SARL Expert Archi 28	(28) CHARTRES	
EURL François SCHWEIG	(37) TOURS	

SASU VXLG

SASU VXLG	(37) FONDETTES	
SAS Cabinet Joël RIBOULEAU	(37) TOURS	
SARL AAGB, Atelier		
d'architecture Gilles BERTRAND	(37) TOURS	
EURL Cédric BALANGER	(37) POCÉ/CISSE	
SARL ASJ, Arnaud DE ST-IOUAN	(37) TOURS	
SARL IRCAAE	(45) ORLÉANS	

RADIATIONS

Georges BOUTET	(18) VIERZON	cessation d'activité
Martine BOSREDON	(18) BOURGES	cessation d'activité
Yves SEMICHON	(28) CHARTRES	cessation d'activité
SARL ZNE	(36) CHATEAURoux	liquidation
François MAURICE	(37) TOURS	cessation d'activité
Marc AUBERT	(37) ST-BRANCHS	cessation d'activité
Dominique LESAGE	(37) TOURS	cessation d'activité
Aurélien AMILHAT	(37) ST-AVERTIN	cessation d'activité
Benoit DUCHET	(45) ORLÉANS	cessation d'activité
Jean-Sylvain GALLEDRAT	(45) ORLÉANS	cessation d'activité
Gilles HILBEY	(45) ORLÉANS	cessation d'activité
EURL Julien VASSE	(45) ORLÉANS	cessation d'activité

HONORARIAT

Jean-Sylvain GALLEDRAT	
Gilles HILBEY	
François MAURICE	

MAINTIEN DU DÉPARTEMENTALE

118 | CHER

Délégué :
Sylvain GAUCHERY

La Maison de la Culture de Bourges signée Ivars et Ballet

À la suite du concours de maîtrise d'œuvre qui l'opposait à Architecture-Studio et le collectif Carré d'Arche-Blatter et AAUP-Kauz, le cabinet tourangeau Ivars et Ballet a été choisi pour le projet de la nouvelle Maison de la Culture de Bourges. Un rectangle de verre de 150 m de long sur 56 de large, protégé par un toit asymétrique, à la façade rythmée par des voiles de béton ajourés, s'ouvrira de plain-pied sur la place Sécaucourt. L'intérieur prévoit d'accueillir une salle de spectacle de 700 places, une autre modulable de 200 places, une salle de répétition, un restaurant, deux salles de cinéma. Les architectes ont profité de la pente pour installer la logistique à l'arrière au pied des salles. Un budget de 30 millions d'€ HT que la ville essaie actuellement de réunir.

128 | EURE ET LOIR

Délégué :
François SEMICHON

Projet de parc des expositions de Chartres

Le projet du parc des expositions de Chartres, conçu par Zaha Hadid, vient d'être abandonné dans sa phase APD, du fait d'un dépassement de coût. Volontairement futuriste et techniquement complexe, la future construction, alors évaluée à 30 millions €, a en effet vu son enveloppe passer à 40 millions €. Pour autant, Chartres n'ayant pas renoncé à son parc des expositions (destiné à remplacer l'équipement actuel) un nouvel appel à candidatures a été engagé fin février 2015. L'équipe lauréate devrait ainsi être retenue au cours du mois de juin prochain.

136 | INDRE-ET-LOIRE

Déléguée :
Sandrine TRESBAILES

L'ensemble polyculturel de Langeais



Encrassées par le temps, six travées feront l'objet d'un nettoyage et d'une consolidation à partir du mois de mai sous l'égide de

la DRAC. Il s'agit d'une première phase de test pour cerner la technique à mettre en œuvre, mais les éléments sculptés seront nettoyés et les éléments manquants resculptés pour retrouver leur éclat original, et pourront être dignement mis en valeur par une mise en lumière. Montant de cette première intervention : 403 000 €.

141 | LOIR-ET-CHER

Déléguée :
Ghina HACHEM EL RAWAS

Rencontres Départementales entre architectes et élus

Vendredi 23 octobre 2015 à l'école du Paysage de Blois se poursuivra le cycle des Rencontres Départementales entre architectes et élus. La première rencontre avait eu lieu à Châteauroux en 2014. Organisée à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de la région Centre, cette matinée suivie d'un repas et de la visite du site aura pour thème « Architecture et collectives : commande publique et qualité architecturale ». Nous sommes tous concernés par cette question de la commande d'un projet d'architecture ou d'aménagement qui s'avère un « achat pas comme les autres » : vous êtes donc les bienvenus le vendredi 23 octobre à partir de 9h à Blois.

145 | LOIRET

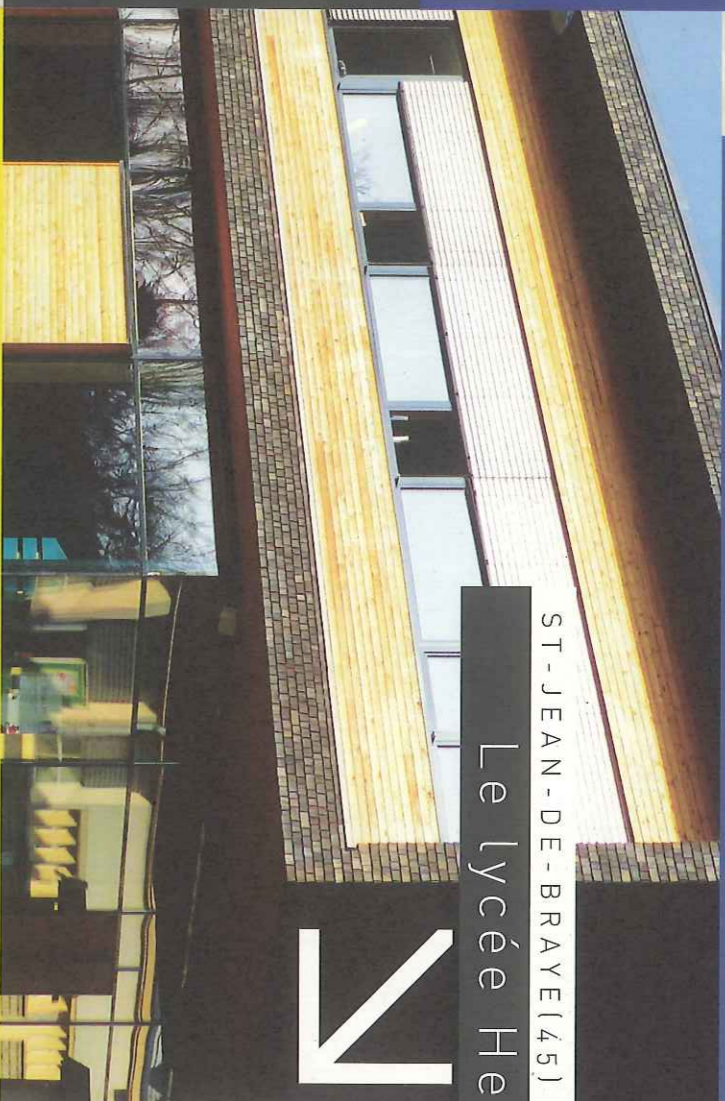
Délégué :
Antoine VACONSSIN

Le Lab'0 donne une nouvelle vie au site Famar

Le bâtiment Tschumi, ainsi qu'une partie des bâtiments industriels de l'ex-usine pharmaceutique Famar, au bord sud de la Loire à Orléans, devrait trouver une nouvelle vocation autour de projets d'innovation et devenir « le lieu totem » de la French Tech et de l'économie numérique.

Le Lab'0, accélérateur de start-up intéressé déjà une vingtaine d'entreprises. Si la labellisation French Tech, en alliance avec Tours, est obtenue, ce lieu accueillera une école de formation au code informatique, et une centaine d'entreprises innovantes, un fab lab, et un espace de réception. Les travaux vont démarrer sous peu et l'architecte sera bientôt choisi.

Journal édité par
le Conseil Régional
de l'Ordre
des Architectes.
44-46, quai Saint-Laurent
45000 ORLÉANS
Tél. 02 38 54 09 99
Fax 02 38 42 04 23
Réalisation : Force Motrice
ISSN en cours
<http://centre.architectes.org>



ST-JEAN-DE-BRAYE(45)

Le lycée Henry Gaudier-Brzeska

3 PROJETS BOIS PAR ADELGUND WITTE



BRIARE (45)

et un hangar industriel

ARCHITECTES :
Herrmann Kaufmann,
Autriche
Awi, Adeligund Witte
architecte, Orléans
France

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Conseil régional
du Centre
Directeur Général -
Formation éducation
9, rue St-Pierre Lentin,
45000 Orléans

SURFACE SHON :
5 037 m²

LABELLISATION :
Label BBC Effinergie
visé en concours

CO-TRAITEMENT :
BET fluide et HQE
ALTO-Ingénierie
BET acoustiques
AIDA, Orléans
BET structure bois
ZBI-Ingénierie et
Techbois
Économie : Cabinet
Gilbert, Orléans
Clothide Liot
Paysagiste,
Meung-sur-Loire

CALENDRIER
Mission complète
2010 - 2014

Réhabilitation d'un ancien hangar industriel par la construction d'une maison individuelle de type passive, visant l'autonomie énergétique et l'économie des ressources.

L'habitation est implantée dans le volume d'un hangar existant. La volumétrie du bâtiment réduit les déperditions et son orientation assure un très bon apport solaire passif. Cette disposition inhabituelle est choisie dans un souci d'optimisation des apports en énergie solaire passive, de conservation de l'énergie et dans l'idée de minimiser les déchets liés à la démolition. Le choix des entreprises a été porté sur des entreprises locales, dont une entreprise d'insertion. La toiture du hangar est inchangée, des capteurs thermiques et photovoltaïques sont placés dans l'axe de l'entrée du hangar. Autonomie énergétique maximale avec l'orientation des pièces, le solaire passif (orientations bioclimatiques, dispositifs d'accumulation) et solaire actif (photovoltaïque en eau chaude solaire).

Enduits à la chaux naturelle extérieure et enduits à la terre sur les murs en brique de terre, carrelage au sol en terre cuite pour augmentation d'inertie et apport solaire passif. Puits canadien sur ventilation double flux. Récupération des eaux de pluie, phyto-épuration et toilette sèche. Structure : colombage, panneau ossature bois, poutre, solivage traditionnel en douglas, sapin et morvan. Revêtement extérieur : enduit, lame bois massif sans finition douglas. Menuiseries : porte et revêtement du sol en mélèze et châtaignier. Étanchéité à l'air niveau BBC+.

Le projet sur le site du lycée Gaudier Brzeska incarne le défi et l'opportunité d'appliquer une démarche durable aux projets de reconstruction et de rénovation des établissements scolaires en région Centre. Notre proposition permet de mettre en situation les élèves et les ouvriers du lycée : vivre, apprendre et travailler dans des bâtiments valorisant le bois comme matériau de construction durable et comme matériau local de qualité environnementale.

Le bâtiment d'enseignement est réparti en trois volumes :

- N1 : les locaux « Accueil/Réception/Présentation et Espace étude ».
- N2 : les « Vestiaires et « Sanitaires ».
- N3 : la halle en bois « Espace atelier » et « Production ».

Le secteur « construction bois » est mis en valeur par sa position et sa visibilité depuis l'avenue Denis Papin. Le deuxième bâtiment abritant les services EMQP + SRZI est situé le long de l'avenue Lussac avec un accès indépendant.

... une maison
de ville du 17^e siècle

ORLÉANS (45)



Réhabilitation et extension d'une maison de ville du 17^e siècle sous avis de l'architecte des bâtiments de France et du service archéologique.

Redistribution intérieure. Remise en état de la façade en pierre et réfection des enduits côté rue.
Création d'une extension côté jardin Est, remplacement des menuiseries existantes sous avis ABF. Installation d'une chaudière gaz à condensation avec plancher chauffant. Livraison fin 2013.

